

LE COMPORTEMENT ÉTONNANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES RIVES DU HAUT-ALLIER

La Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier (et auparavant le SECCOM qu'elle a absorbé et qui avait le même président) s'est lancée dès 2016 dans un projet très contestable de microcentrale hydraulique sur la Desges à Chanteuges qui est loin d'être terminé.

Son comportement nous paraît très étonnant pour une collectivité locale qui fonctionne grâce à nos impôts.

Absence de démocratie et de transparence

Ce projet a été lancé dans la plus grande discrétion et dans la plus grande opacité : les habitants de Chanteuges n'ont reçu aucune information, et les autres habitants de la Communauté de Communes encore moins, si c'était possible. Seuls quelques riverains ont été invités à deux réunions en 2016 et 2017 : de belles paroles, quelques arguments folkloriques, des chiffres invérifiables, une vague description du projet, mais aucun document écrit. Un simulacre d'échange laissant croire que ce n'était qu'un projet en discussion, que tout était ouvert, alors que tout avait déjà été décidé avant la première réunion, et que les travaux avaient commencé avant la seconde : des réunions pour rien, pour faire semblant. Même aujourd'hui, la Communauté de Communes refuse de rendre publiques l'étude de rentabilité et la description précise des travaux prévus. Elle ne répond à aucune de nos sollicitations et propositions de dialogue.

Impréparation

Ce projet a été particulièrement mal préparé, sans étude économique un tant soit peu sérieuse, sans aucune étude d'impact préalable sur le paysage, sur l'attrait touristique du village, sur la biodiversité, sur la vie aquatique de la Desges, sur la pêche, sur le bruit et les vibrations, sur le Conservatoire National du Saumon Sauvage (CNSS), sur les constructions proches de la conduite forcée envisagée. Il apparaît notamment qu'il mettrait en danger l'existence du CNSS et ses 11 emplois en cas d'arrêt inopiné de la turbine.

Des travaux illégaux

Les travaux ont commencé mi 2017 par le creusement d'une partie du canal d'amenée d'eau, la destruction d'une autre partie, la construction d'un dégrilleur, d'un déversoir et d'un bout de bief... sur des terrains dont la Communauté de Communes n'est pas propriétaire, ce qui caractérise une emprise irrégulière. La Communauté de Communes a d'ailleurs été poursuivie pour ces dommages à la propriété privée.

Ces travaux importants ont été réalisés avant d'obtenir les autorisations administratives indispensables, pour plus de 200 000 euros. Le bief a été reconstruit en 2017 sur une dizaine de mètres en contradiction avec l'arrêté préfectoral de novembre 2018 autorisant des travaux, comme l'a indiqué récemment le préfet de la Haute-Loire.

Suite à la mobilisation de la commune, d'associations et d'habitants, les travaux ont été suspendus en novembre 2017. Ils ont redémarré en février 2019 pour être stoppés par la gendarmerie peu après, la Communauté de Communes s'étant arrogé un droit de passage inexistant. Depuis lors cette dernière

.../...



.../...

s'est vu refuser par le tribunal de grande instance ce droit de passage.

En parallèle, le droit de prélever l'eau de la Desges qu'a accordé le préfet à la Communauté de Communes fait l'objet de deux recours devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, qui pourrait bien l'annuler et donc interdire le projet.

Des coûts qui s'envolent et des impôts qui augmentent

Le coût de ce projet inutile et imposé s'envole : hier 550 000 €, un million aujourd'hui, 1,2 million demain sans doute... pour une production très limitée d'électricité (pour le même investissement une éolienne en produit environ dix fois plus). Les recettes ont été largement surévaluées, sans tenir compte sérieusement du débit réel de la Desges, très variable, qui a fortement diminué depuis cinquante ans et devrait baisser encore en raison du changement climatique. Les coûts ayant été largement sous-estimés et les revenus largement surestimés, le projet, censé combler un déficit de la Communauté de Communes sur l'une de ses précédentes opérations, ne sera jamais rentable économiquement et sera une charge continue pour les habitants de la Communauté, avec un retour sur investissement estimé à près de quarante ans. Est-ce cela notre avenir sur ce territoire que nous aimons toutes et tous ?

Parallèlement, les impôts que paient les habitants du Langeadois pour la Communauté de communes ne font qu'augmenter.

Obstination

Tous ces problèmes n'empêchent pas la Communauté de Communes de tenter de tenter d'imposer son projet et de dépenser l'argent des contribuables. Cette obstination est pour le moins étonnante pour une collectivité locale qui n'a rien compris à l'impératif de dialogue pour réussir, ensemble, la transition écologique, voire laisse supposer quelques problèmes psychologiques. La rigueur et l'esprit de responsabilité que chacun de nous exige de toute collectivité locale devrait amener la Communauté de Communes au minimum à suspendre son projet, voire à l'annuler.

Contacts :

Ivan Joumard, président Chanteuges Préservation du Patrimoine, 06 51 99 78 52

Lionel Martin, président Fédération de Pêche de Haute-Loire, 06 89 35 17 44

Joël Herbach, président Allier Sauvage, 06 08 17 23 58

Roberto Epple, président SOS Loire Vivante - European Rivers Network, 06 08 62 12 67

Martin Arnould, Le Chant des Rivières, 06 22 93 63 07

Philippe Mery, secrétaire Aidsa, 06 18 30 53 01

Marc Saumureau, président Frane, 06 32 89 84 08

Renaud Daumas, président REN Haute-Loire, 07 83 67 92 10

Jean Michel Ferry, Président ANPER-TOS, 07 78 25 40 51

Louis Sauvadet, Président Association de Protection du Saumon, 06 89 87 41 23



Plus d'informations :

www.em.org/fr/chanteuges/ ou <http://www.chantdesrivers.org/microcentrale-chanteuges/>